

**Aide aux championnats de France  
(résultats et déplacements)**

**Rapport n° CP/2012/367**

**Service gestionnaire :**

Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

**Aide aux championnats de France : résultats et déplacements**

Le Département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15264	65-6574-32	675 000,00 €	546 706,61 €	27 670,68 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 27.670,68 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux championnats de France (résultats et déplacements).*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL